

AUTO ECOLE STENDHAL

GESTION DES RECLAMATIONS

Les réclamations sont réceptionnées, enregistrées dans un registre et instruites par Eugénie COUTAMA Gérante de l'école de conduite

Un accusé de réception est adressé au plaignant par mail en ligne ou par courrier si la demande est faite par voie postale.

Cet accusé de réception cible les problèmes rencontrés et mentionne les solutions proposées pour y remédier.

Si la réclamation persiste malgré les solutions proposées, le plaignant est dirigé vers le médiateur :

Monsieur Piere-Jean ALIAS

pj.alias@laposte.net

Si aucune solution n'est trouvée par le médiateur, le plaignant devra s'adresser au tribunal compétent :

TRIBUNAL DE COMMERCE 6 rue Lomet 47000 AGEN

Tél : 05 56 77 34 15